



ASSEMBLÉE NATIONALE
FRANÇAISE



ASSEMBLÉE NATIONALE DU GABON



*Au service
des peuples
et des nations*

SÉMINAIRE RÉGIONAL SUR LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE



Libreville, 18 – 19 octobre 2011

SÉMINAIRE RÉGIONAL SUR LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Les activités de contrôle du pouvoir exécutif

L'évolution du rôle des commissions parlementaires

Le statut et la gestion de l'administration parlementaire

*AGORA : Portail Internet du développement parlementaire animé par
le PNUD*

Libreville, 18 – 19 octobre 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
PROGRAMME DU SÉMINAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES PARLEMENTS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE (LIBREVILLE, GABON, 18-19 OCTOBRE 2011).....	9
LISTE DES PARTICIPANTS.....	11
ALLOCUTION DE SON EXC. M. NADIR HADJ-HAMMOU, REPRÉSENTANT RÉSIDENT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD).....	17
ALLOCUTION DE SON EXC. M. JEAN-FRANÇOIS DESMAZIÈRES, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA FRANCE AU GABON	23
ALLOCUTION DE M. MICHEL TERROT, DÉPUTÉ DU RHÔNE, VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE- GABON.....	27
ALLOCUTION DE M. ALBERT NDJAVE NDJOYE, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU GABON	33
SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES	39
PREMIER THÈME : LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTIF.....	43
DEUXIÈME THÈME : L'ÉVOLUTION DU RÔLE DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES	49
TROISIÈME THÈME : LE STATUT ET LA GESTION DE L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE.....	55
INTERVENTION DE M. MICHEL TERROT, DÉPUTÉ DU RHÔNE, VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE- GABON.....	63
PRÉSENTATION DU PORTAIL INTERNET DU DÉVELOPPEMENT PARLEMENTAIRE AGORA, ANIMÉ PAR LE PNUD.....	67
ALLOCUTION DE CLÔTURE DE SON EXC. M. NADIR HADJ-HAMMOU, REPRÉSENTANT RÉSIDENT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)	73
ALLOCUTION DE CLÔTURE DE M. ALBERT NDJAVE NDJOYE, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU GABON	79

INTRODUCTION

Les administrations parlementaires jouent un rôle discret, mais essentiel, dans le fonctionnement des démocraties et le renforcement durable des moyens dont disposent les assemblées. L'organisation de ces administrations varie d'un pays à l'autre, mais celles-ci partagent de nombreuses caractéristiques communes et font face, dans tous les cas, à des enjeux importants pour la gouvernance démocratique.

L'administration parlementaire peut favoriser la transparence démocratique et les échanges avec les citoyens. Le rôle du personnel des assemblées consiste en effet, dans ce domaine, à organiser les débats et à en élaborer le compte rendu. Ces personnels apportent aussi et surtout une aide technique indispensable aux élus, en les aidant à rédiger leurs propositions de lois, leurs rapports et leurs amendements. Ils les assistent dans leur fonction de contrôle de l'exécutif. Ils veillent à ce que les programmes des commissions, les documents de travail et les projets de loi soient communiqués suffisamment à l'avance aux parlementaires, accompagnés d'explications afin qu'ils puissent en débattre et voter en étant pleinement éclairés.

Soutenir les administrations parlementaires, en leur permettant de s'enrichir mutuellement de leurs expériences et en leur suggérant des modes de fonctionnement plus favorables à l'autonomie, à la transparence et à l'efficacité des parlements, permet ainsi d'améliorer la gouvernance démocratique des pays concernés. Les parlementaires des pays d'Afrique centrale étant renouvelés pratiquement à chaque élection, le renforcement durable des parlements de cette région doit aussi s'appuyer sur leurs fonctionnaires, qui représentent la permanence de l'institution parlementaire.

Organisé depuis 1996 par l'Assemblée nationale française conjointement avec le ministère des affaires étrangères jusqu'en 2009, ce séminaire a pu de nouveau avoir lieu en 2011 à Libreville en partenariat avec le PNUD. Il a réuni des fonctionnaires provenant des parlements du Burundi, du Cameroun, du Congo Brazzaville, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Tchad et de l'Assemblée nationale française. Il leur a offert une occasion unique de rencontres. Sa raison d'être se fonde sur un constat évident : la spécificité des tâches effectuées par les administrations des assemblées et la taille très réduite de ces administrations (quelques centaines de personnes tout au plus) impliquent de multiplier les échanges d'expériences, afin de conforter les pratiques les plus efficaces, renforçant d'autant l'efficacité administrative et le bon fonctionnement démocratique des parlements.

Les trois thèmes de débat, proposés conjointement par le PNUD et l'Assemblée nationale française et acceptés par l'Assemblée nationale du Gabon (**les activités de contrôle du pouvoir exécutif ; l'évolution du rôle des commissions parlementaires ; le statut et la gestion de l'administration parlementaire**) ont fait l'objet de questionnaires envoyés à l'ensemble des participants. Le rapport de synthèse des réponses reçues figure dans ce document.

**PROGRAMME DU
SÉMINAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES PARLEMENTS
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE
(LIBREVILLE, GABON, 18-19 OCTOBRE 2011)**

Premier jour – Mardi 18 octobre 2011	
8 h 30 – 9 h 30	Arrivée des participants et inscription
9 h 30 – 10 h 15	<p><u>Cérémonie d'ouverture. Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Nadir Hadj-Hammou, Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ▪ Son Exc. M. Jean-François Desmazieres, Ambassadeur de France au Gabon ▪ M. Michel Terrot, député du Rhône, Vice-président du groupe d'amitié France-Gabon de l'Assemblée nationale française ▪ M. Albert Ndjave Ndjaye, Vice-président de l'Assemblée Nationale du Gabon
10 h 15 – 10 h 30	Pause café
10 h 30 – 13 h 30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Premier sujet</u> : Les activités de contrôle du pouvoir exécutif (modérateur : M. François Duluc, chef de la division de la coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale française) ▪ 10 h 30 - 11 h 00 : Rapporteur : M. Joël Mbaïammadji Beain, directeur des affaires administratives et législatives de l'Assemblée nationale du Tchad ▪ 11 h 00 - 13 h 30 : Débat
13 h 30 – 14 h 30	Déjeuner buffet offert par l'Assemblée nationale du Gabon
14 h 30 – 17 h 30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Deuxième sujet</u> : L'évolution du rôle des commissions parlementaires (modérateur : M. Cédric Jurgensen, conseiller en développement parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique, PNUD) ▪ 14 h 30 - 15 h 00 : Rapporteur : M. François Duluc, chef de la division de la coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale française ▪ 15 h 00 - 17 h 30 : Débat
18 h 30 – 20 h 30	<p><u>Réception offerte par l'ambassade de France</u> <i>Résidence de France, Quartier Batterie IV Libreville</i></p>

Deuxième jour – Mercredi 19 octobre 2011	
09 h 00 – 12 h 00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Troisième sujet : Le statut et la gestion de l'administration parlementaire (modérateur : M. Raymond Okinda, secrétaire général de l'Assemblée nationale du Gabon) ▪ 9 h 00 - 9 h 30 : Rapporteurs : Mme Liliane Nizigiyimana, chef du service des rémunérations du Sénat et M. Séverin Ntibatingeso, chef de cabinet du Président de l'Assemblée nationale du Burundi ▪ 9 h 30 – 10 h 30 : Débat
10 h 30 – 10 h 45	Pause café
10 h 45 – 12 h 00	Reprise des débats
12 h 00 – 13 h 00	Présentation par le Président du groupe d'amitié France-Gabon de son "métier" d' élu (campagne, vie en circonscription, vie au Palais Bourbon) Questions-réponses
13 h 00 – 14 h 30	Déjeuner Officiel offert par l'Assemblée Nationale du Gabon et discours de clôture du séminaire. Intervenants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Nadir Hadj-Hammou, Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ▪ M. Albert Ndjave Ndjaye, Vice-président de l'Assemblée Nationale du Gabon ▪ Photos
14 h 30 – 15 h 30	Présentation du Portail Internet du développement parlementaire Agora, animé par le PNUD par M. Olivier Pierre-Louveaux, Gestionnaire du portail du développement parlementaire Agora
15 h 30 – 16 h 30	Visite de l'Assemblée Nationale du Gabon.
16 h 30	Fin du séminaire

LISTE DES PARTICIPANTS

Gabon

- Mme Aurélie BOUTOUGOU, Directeur des commissions permanentes
- M. Edmond DOUMOUNA, Directeur général des services législatifs
- M. Fortuné-Gérard EYI, Directeur de la séance
- Mme Solange ITSITSA, Secrétaire générale adjointe
- M. Jean-Lucien MANGOUMBA, Directeur des commissions parlementaires
- M. Gil NDUME, Chef de service de la Séance
- Mme Marie-Colette NGUEMA, Directeur des comptes rendus
- M. Hervé Jacques OMBUIRY, Directeur des comptes rendus du Sénat
- M. Raymond OKINDA, Secrétaire général
- M. Jean-Félix RAYIVIRE, Conseiller juridique

France

- M. Michel TERROT, député du Rhône, vice-président du groupe d'amitié France- Gabon
- M. François DULUC, chef de la division de la coopération interparlementaire de Assemblée nationale
- M. Jean-Gérald RENARD, administrateur-adjoint, division de la coopération interparlementaire de Assemblée nationale

PNUD

- M. Cédric JURGENSEN, conseiller en développement parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique, PNUD
- M. Olivier PIERRE-LOUVEAUX, gestionnaire du portail du développement parlementaire Agora
- M. Jean-Charles SIMOBIANG, conseiller en développement et gouvernance au bureau du PNUD au Gabon

Burundi

- M. Suavis NDUWIMANA, Conseiller au Département législatif
- Mme Liliane NIZIGIYIMANA, Chef du service rémunérations et autres avantages du Sénat
- M. Séverin NTIBATINGESO, Chef de cabinet du Président de l'Assemblée nationale
- M. Déo NTIRABAMPA, Chef du service des commissions du Sénat

Cameroun

- M. Abdourahim BOUKAR, Conseiller spécial du Président de l'Assemblée nationale
- M. Emmanuel NJITONE MESUMBE, Directeur de la législation et des affaires linguistiques de l'Assemblée nationale

Guinée équatoriale

- Mme Matilde ANDEME MICHA, Secrétaire administrative
- M. Reginaldo EGIDO PANADES, Conseiller juridique

- M. Bienvenido EKUA ESONO ABE, Secrétaire général de la Chambre des Représentants du Peuple de Guinée équatoriale

République centrafricaine

- M. Aimé AMOUDOU, Secrétaire Général de Assemblée nationale de la République Centrafricaine
- Mme Hortense Gwladys DJABANGA, Directrice des Relations Extérieures
- M. Robert RENGANDE, Directeur des Service Législatifs

République du Congo

- M. Bienvenue EWOKO, Secrétaire général du Sénat
- M. Jean-Pierre MEZATE, Chef de service administratif au Secrétariat général de l'Assemblée Nationale
- Mme Patricia N'ZENZE –PADDY, Chef du bureau du contentieux du secrétariat général de l'Assemblée Nationale du Congo (Brazzaville)

République démocratique du Congo

- M. Gilbert ADAMARO NABIANGBALI, Directeur de Division Séances de l'Assemblée nationale
- M. Dieudonné EBU MBWETETE, Directeur des Commissions de l'Assemblée nationale
- M. Tuendelehe KASOMA, Chef de Division PAJ, Direction des Commissions du SENAT
- Mme DENA Béatrice KOGENAGO, Conseillère Bureau d'Etudes, Section PAJ du Sénat

Rwanda

- Mme Brigitte MUREKATETE, Professionnelle chargée de la planification, du suivi et de l'évaluation du Sénat
- M. Reverien NYABYENDA, Directeur des Séances plénières du Sénat
- M. Manassé RWEMANGEYO, Professionnel chargé de la Commission des Droits de l'Homme de la Chambre des Députés
- M. Félix ZIKULIZA, Conseil juridique de la Chambre des Députés

Tchad

- Mme Damarda HASSANE, Conseiller à la commission santé, affaires sociales, condition de la femme et droits de l'enfant de l'Assemblée nationale
- M. Joël MBAÏAMMADJI BEAÏN, Directeur des affaires administratives et législatives de l'Assemblée nationale
- M. Akhouna Cheikh MAHAMAT, Chef du service administratif adjoint de l'Assemblée nationale



De gauche à droite : Son Exc. M. Jean-François Desmazières, Ambassadeur, Haut-représentant de la France au Gabon, M. Michel Terrot, député du Rhône, vice-président du groupe d'amitié France-Gabon, M. Albert Ndjave Ndjaye, vice-président de l'Assemblée nationale du Gabon, Son Exc. M. Nadir Hadj-Hammou, représentant résident du PNUD, M. Raymond Okinda, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Gabon.

**ALLOCUTION DE SON EXC. M. NADIR HADJ-HAMMOU,
REPRÉSENTANT RÉSIDENT DU PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)**

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de France,

Monsieur le Député du Rhône, Président du Groupe d'Amitié France-Gabon de l'Assemblée Nationale Française

Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Représentants des Organisations Internationales et Régionales,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Médias,

Mesdames et Messieurs les Fonctionnaires Parlementaires,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, remercier pour son hospitalité Son Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale du Gabon, dont l'implication personnelle dans l'organisation de cette initiative a été capitale.

La présence à nos côtés de Monsieur l'Ambassadeur de France au Gabon et d'un Eminent Député de l'Assemblée Nationale Française, représentant du groupe d'amitié entre les parlements français et gabonais, pour introduire les travaux qui uniront les administrations des parlements francophones de la région, témoigne du dynamisme des relations nouées entre ces partenaires privilégiés, au service du développement parlementaire.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le développement parlementaire constitue une composante essentielle de la gouvernance démocratique, que le PNUD promeut au Gabon comme dans les autres Etats de la région.

A cet égard, il est bon de rappeler que, le 06 mars 2003, le Bureau du PNUD au Gabon, l'Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique (AWEPA) et le Parlement de la République Gabonaise ont signé une Convention de Coopération et d'Assistance Technique portant sur :

- Le renforcement des capacités techniques des personnels du parlement et des parlementaires ;
- La mise à disposition des ressources documentaires au bénéfice des parlementaires et de l'administration ;

- La formation des femmes parlementaires ainsi que le renforcement de la représentation des femmes au sein de l'institution parlementaire ;
- L'affermissement des liens entre le Parlement et la Population par une meilleure information sur l'activité parlementaire.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le PNUD a traditionnellement accordé la plus grande attention à la gestion du secteur public particulièrement aux institutions de gouvernance, y compris les parlements et les corps juridiques et électoraux.

Le renforcement des capacités des Parlements est un élément central de la consolidation du processus démocratique et de la promotion de la bonne gouvernance. Il permet non seulement d'informer les citoyens sur le travail parlementaire et la formulation des lois, mais contribue également à renforcer le contrôle qu'exerce le pouvoir législatif sur l'exécutif.

Les parlements, comme le disait son Excellence BAN - KIMOON, Secrétaire Général des Nations Unies, le 1^{er} juillet 2010 à Libreville, lors de son allocution prononcée dans cet hémicycle : **« Les parlements font les lois. Ils sont la voix du peuple, et l'expression de la diversité du pays.... En tant que parlementaires, vous êtes le lien entre le niveau local et le niveau national, entre le niveau national et le niveau mondial ».**

En tant qu'organes législatifs, les parlements élaborent les normes générales de droit dans un Etat démocratique; ils exercent d'importantes fonctions de contrôle sur le gouvernement et l'administration; ils jouent le rôle de tribunes politiques et remplissent une fonction importante dans le débat politique des pays; ils sont de plus en plus impliqués dans les relations internationales de la communauté des Etats.

Ces fonctions parlementaires classiques paraissent souvent simples, mais elles constituent un défi majeur, car la dynamique de la société modifie profondément leur caractère.

La plupart des pays ne se sont pas dotés d'un nombre suffisant de fonctionnaires spécialisés dans des domaines pointus de l'administration parlementaire. C'est dire que leurs capacités à assurer efficacement les missions qui leur sont assignées en souffrent. C'est pourquoi, la présente rencontre est de nature à permettre aux pays de la sous région de discuter et d'échanger directement des vues et des notions sur nombre de sujets pertinents.

Ce séminaire qui résulte d'une initiative conjointe du PNUD et de l'Assemblée Nationale Française a dès l'origine reçu notre soutien avec grand plaisir. La coopération entre le PNUD et l'Assemblée Nationale Française est une première, et

nous attendons beaucoup des échanges qui interviendront entre les participants pour comparer les expériences nationales et diffuser les meilleures pratiques parlementaires dans la région.

Le choix de faire porter nos efforts, dans ce cadre, sur les administrations parlementaires, reflète l'importance de leur rôle pour le bon fonctionnement des parlements d'Afrique centrale sur la durée. En effet, en dépit de leur discrétion et de leurs moyens souvent modestes, ces administrations sont la mémoire et la cheville ouvrière de ces parlements ; elles peuvent contribuer de manière décisive au renforcement de leur transparence, ainsi que de leurs capacités législatives et de contrôle.

Les thèmes de travail retenus pour cet atelier vous permettront d'approfondir votre réflexion et d'enrichir vos connaissances sur des aspects majeurs du développement parlementaire : le contrôle du pouvoir exécutif et le rôle des commissions parlementaires aujourd'hui, le statut et la gestion de l'administration parlementaire demain. Vos débats seront précédés de présentations effectuées par certaines délégations à l'aide des questionnaires que je remercie les participants d'avoir accepté de renseigner sur chacun de ces trois thèmes : vous disposerez ainsi d'un fil conducteur indispensable, qui aidera aussi à rendre compte de vos travaux. Le témoignage d'un éminent député français sur son « métier » de parlementaire, et la présentation du portail du développement parlementaire AGORA, compléteront très opportunément ces échanges. Vous pourrez, enfin, à l'issue de nos travaux, découvrir plus largement le site de l'Assemblée nationale du Gabon.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Voilà rapidement décrits le contexte et les enjeux de cet important séminaire ainsi que les principaux sujets qui feront l'objet de communications et d'échanges. La tâche est immense, mais je suis convaincu que votre volonté permettra d'obtenir des résultats concrets, en vue de produire des changements notables dans le fonctionnement des parlements de l'Afrique Centrale.

Soyez convaincu que le PNUD, en liaison avec ses partenaires, se tiendra toujours à vos côtés pour soutenir les activités et les réformes qui permettent de renforcer les parlements que vous avez l'honneur de servir, et ainsi consolider la gouvernance démocratique, condition fondamentale du développement en Afrique centrale.

Je souhaite plein succès aux travaux qui vont suivre et vous remercie pour votre aimable attention.

*

* *

**ALLOCUTION DE SON EXC. M. JEAN-FRANÇOIS
DESMAZIÈRES, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE
LA FRANCE AU GABON**

Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Député Michel TERROT,

Monsieur le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'inviter à participer à l'ouverture des travaux de cette nouvelle édition des rencontres des Parlements d'Afrique francophone.

Permettez-moi tout d'abord de m'associer au deuil de l'Assemblée Nationale du Gabon et de saluer la mémoire d'un de ses plus éminents parlementaires, le député Pierre MAMBOUNDOU MAMBOUNDOU, qui s'est éteint dans la nuit de samedi à dimanche dernier. L'Honorable Pierre MAMBOUNDOU était un acteur politique de premier plan au Gabon, également connu pour son engagement au sein de la Francophonie. Il laisse derrière lui le souvenir d'un homme pétri des qualités inhérentes au parlementarisme républicain : la passion du débat démocratique, l'amour de la discussion constructive, une parfaite courtoisie avec pour seul objectif la poursuite et la défense de l'intérêt national. Sa disparition nous rappelle le sens des qualités essentielles du parlementaire et du rôle des assemblées représentatives.

M. le Vice-président de l'Assemblée Nationale je vous remercie d'accueillir cette année chez vous, à Libreville, au Palais Omar Bongo Ondimba, ce séminaire régional des assemblées francophones et de lui fournir ainsi les conditions idéales pour débattre durant ces deux journées.

Je remercie aussi M. le Député du Rhône, M. Michel TERROT, d'abord pour sa présence ici et pour la part essentielle que prend l'Assemblée nationale française pour rendre possible une telle manifestation, ce qu'elle a aujourd'hui décidé de faire en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Cette initiative d'un séminaire annuel sur le fonctionnement des assemblées parlementaires est importante.

Elle est peut-être symbolique, elle est surtout utile. Elle apporte la preuve de l'existence de synergies et de l'implication croissante des Parlements dans le domaine international. Au-delà des missions traditionnelles d'examen et

de contrôle de la politique étrangère menée par les exécutifs, dans le cadre de leurs compétences constitutionnelles, vos assemblées me paraissent engagées dans plusieurs voies nouvelles : le développement de la coopération, notamment juridique et institutionnelle, par des échanges de personnalités, et la participation à des missions d'information hors des frontières de vos pays respectifs ce qu'il est convenu d'appeler la diplomatie parlementaire. Les gouvernements doivent apprécier, et le gouvernement français certainement, ce rôle d'acteurs nouveaux des relations internationales que vous jouez et les éclairages qu'il permet d'apporter, au service des diplomaties nationales.

Dans le cadre plus général du soutien à la gouvernance démocratique, les Administrations de l'Etat, prenant en compte la réalité des enjeux qui sont au cœur de l'activité parlementaire, multiplient les formes d'interventions pour intégrer cette diplomatie parlementaire dans l'effort de développement. Pour ce qui concerne la France je voudrais seulement mentionner à titre d'exemple le Cycle international spécialisé d'administration publique de l'Ecole Nationale d'Administration, consacré notamment à l'organisation du travail parlementaire. Le Ministère des affaires étrangères et européennes, avec l'AFD, soutient également l'initiative PEFA d'aide au renforcement des capacités d'évaluation des systèmes de gestion publique, activité au cœur des missions de vos assemblées.

On voit émerger depuis quelques années une prise de conscience de l'aspect multiforme des relations internationales et des différentes missions dans ce domaine que l'ensemble des institutions étatiques, et pas seulement les exécutifs, peuvent remplir. Dans ce contexte, les Parlements tiennent une place à part entière, au premier chef à travers les liens qu'ils réussissent à tisser entre eux et à institutionnaliser. Il faut s'en féliciter. Les différents ministères chargés des relations extérieurs ne sont jaloux d'aucune prérogatives en la matière, au contraire, lorsqu'il s'agit de faire vivre la démocratie partout dans le monde.

Je souhaite donc à vos travaux d'être fructueux et qu'ils soient l'occasion pour vous de resserrer plus encore les liens qui vous unissent à travers la promotion des idéaux de démocratie et de liberté qui animent vos assemblées.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE M. MICHEL TERROT, DÉPUTÉ DU RHÔNE,
VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE- GABON**

Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée nationale du Gabon,

Monsieur le Président du groupe d'amitié Gabon-France,

Monsieur l'Ambassadeur,

Monsieur le Représentant résident du programme des nations unies pour le développement,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie, Monsieur le vice-président Albert Ndjave Ndjoy, de votre accueil et je tiens à vous dire à quel point je suis heureux de participer à ce séminaire.

Je suis heureux d'y participer tout d'abord parce que cette réunion se tient cette année à Libreville et qu'en tant que Vice-président du groupe d'amitié France – Gabon à l'Assemblée nationale française, cela me satisfait pleinement.

Nous célébrons aujourd'hui la quatorzième édition de notre séminaire régional. Nous nous réjouissons de nous retrouver de nouveau à l'Assemblée nationale du Gabon car la précédente édition à Libreville remonte à 2002. Compte tenu du rôle éminent que vous n'avez cessé de jouer depuis lors, Monsieur le Président, dans la communauté des parlements francophones, dont vous avez assuré la présidence avec beaucoup d'efficacité, ce choix s'est imposé tout naturellement.

Pourquoi ce séminaire ? D'abord parce qu'en raison de la taille réduite du monde parlementaire, de la spécificité des métiers exercés au sein des assemblées, et de leur importance pour le bon fonctionnement de nos Etats, les échanges d'expériences y sont particulièrement nécessaires et utiles.

Il est important dans toutes les sociétés que le fait démocratique devienne la règle. Ce séminaire s'attache modestement à participer à la poursuite de cet objectif commun. Il contribue à ancrer dans les Parlements les principes de la démocratie représentative. Il s'efforce d'affermir le retour à un fonctionnement démocratique normal quand celui-ci a été perturbé, menacé, voire momentanément suspendu par les aléas de l'Histoire.

Outre le plaisir d'ouvrir cette séance de travail avec le vice-président Albert Ndjave Ndjoy, mon séjour dans votre capitale sera aussi pour moi l'occasion d'évaluer les actions de coopération conduites avec le concours de la France dans

votre pays, et de rencontrer des représentants de la communauté française, ainsi que mes amis gabonais.

Je suis également heureux de participer à ce séminaire car celui-ci réunit, outre nos hôtes de l'Assemblée nationale et du Sénat du Gabon et des participants français, des fonctionnaires parlementaires de la République démocratique du Congo, du Congo Brazzaville, de la République centrafricaine, du Cameroun, du Rwanda, dont je salue ici le retour au sein de notre séminaire régional des parlements francophones, du Burundi, et du Tchad. Avec tous ces pays, notre coopération parlementaire se poursuit et s'intensifie depuis de nombreuses années, ce qui prouve l'intérêt tout particulier que porte la France à l'Afrique centrale.

Je veux aussi spécialement saluer la participation pour la deuxième fois à ce séminaire de fonctionnaires appartenant à la Chambre des députés de Guinée Equatoriale. Leur présence témoigne de notre volonté d'élargir cette manifestation à des parlements qui n'utilisent pas la langue française dans leurs débats, mais dont nous connaissons la proximité avec la Francophonie, et qui partagent notre combat pour la diversité culturelle.

A vous tous, j'adresse mes cordiales salutations et mes vœux que ce séminaire soit l'occasion de renforcer les liens entre nos assemblées et de contribuer à la consolidation de l'institution parlementaire. Je suis plus que jamais convaincu que des Parlements forts, assistés par des fonctionnaires expérimentés et bien formés, contribuent à garantir la démocratie, à affirmer les principes de l'Etat de droit et à améliorer les conditions de vie quotidienne de nos concitoyens.

En conclusion, je voudrais adresser mes remerciements aux représentants du PNUD, qui, pour la première fois, se sont associés à nous pour l'organisation de ce séminaire. Leur appui financier et logistique a été déterminant pour la réussite de cette opération.

Qu'il me soit permis de remercier également M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale française, qui, comme moi, a la passion de l'Afrique, et qui, en ces temps de restrictions budgétaires, a compris l'importance de maintenir ces rencontres et a accepté que l'Assemblée nationale contribue financièrement à en assurer la pérennisation.

Je remercie particulièrement notre ambassadeur, M. Desmazières, pour sa présence ici aujourd'hui, et l'assistance très efficace qu'il a bien voulu nous apporter -avec ses collaborateurs- dans la préparation de cette manifestation.

Enfin, je tiens à vous remercier de nouveau très chaleureusement, M. le Président, ainsi que le Secrétaire général et les services de l'Assemblée nationale du Gabon qui ont préparé avec l'ambassade, le PNUD et les services de l'Assemblée nationale française ces deux journées de rencontres et d'échanges entre les fonctionnaires de nos dix Parlements.

Merci pour la qualité et le caractère fraternel de votre accueil, parfaite illustration de la tradition d'hospitalité du peuple gabonais !

*

* *

**ALLOCUTION DE M. ALBERT NDJAVE NDOYE, VICE-
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU GABON**

Excellence, Monsieur l'ambassadeur Haut représentant de la France au Gabon,

Monsieur le Représentant résident du programme des nations unies
Pour le Développement,

Monsieur le vice-Président du groupe d'amitié France-Gabon à l'Assemblée nationale française,

Mes chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

En l'absence du Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Guy NZOUBA-NDAMA, en mission à l'extérieur du Gabon, c'est pour moi un grand honneur et une grande joie de vous accueillir ici, dans la salle Indjedjet Gondjout du Palais Léon MBA, à l'occasion du Séminaire sous-régional de renforcement des capacités des fonctionnaires parlementaires, organisé conjointement par l'Assemblée nationale française, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Parlement Gabonais.

Je voudrais d'abord saisir cette opportunité pour exprimer mes sincères remerciements au Ministre des Relations avec le Parlement, les Institutions Constitutionnelles, de l'Intégration Régionale, Chargé des Droits de l'Homme et du Népad, Monsieur Aurélien NTOUTOUME qui a bien voulu rehausser de son éclat la présente rencontre, en dépit de ses lourdes charges.

Nous souhaitons également rendre hommage :

- à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Haut Représentant de la France au Gabon ;
- à son Excellence, Monsieur le Représentant Résident du PNUD dans notre pays ;
- aux autres Représentants des Organisations Internationales dont la présence à nos côtés est la preuve de leur attachement à la démocratie.

Je les prie d'accepter la reconnaissance de nos populations pour les actions constantes qu'ils mènent pour nos pays dans la voie du développement et du progrès.

Permettez-moi de souhaiter également la bienvenue aux délégués venus du Tchad, du Cameroun, de la République Centrafricaine, de Guinée Equatoriale, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, du Burundi et de la France, qui ont fait le déplacement de Libreville.

Je tiens aussi à saluer ici la présence de notre collègue et ami, Monsieur Michel TERROT, Président du Groupe d'Amitié France-Gabon de l'Assemblée nationale française qui, malgré ses lourdes responsabilités, a tenu à faire le déplacement de Libreville.

Aux experts choisis pour l'encadrement du Séminaire sous-régional, je leur adresse, au nom du Président de l'Assemblée nationale, nos vifs remerciements.

Intervenant, après le précédent séminaire organisé par l'Assemblée nationale française à Kinshasa du 20 au 24 octobre 2008, dans les locaux de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo (RDC), le choix de Libreville pour abriter ce deuxième séminaire n'est pas le fruit du hasard. En effet, l'Afrique centrale et le Gabon en particulier ont fait des progrès spectaculaires sur le chemin de la démocratisation et de l'instauration d'une véritable démocratie parlementaire.

Un certain nombre d'actions ont été engagées au cours de ces dernières années par les pays de l'Afrique centrale notamment dans le domaine législatif et constituent un pas important dans la bonne gouvernance.

L'Assemblée nationale française et le PNUD qui ont toujours été attentifs aux avancées démocratiques de nos pays se devaient de soutenir cette évolution saluée du reste par la communauté internationale.

C'est le lieu ici de mettre en exergue le rôle prépondérant de l'Assemblée nationale française et du PNUD dans la conception et la réalisation de la présente rencontre qui visent au renforcement des moyens d'action de nos assemblées parlementaires.

Ces deux institutions ont fait une fois encore la preuve de leur engagement pour la défense et la promotion de la démocratie représentative en Afrique centrale.

Le Séminaire qui s'ouvre aujourd'hui est d'une importance capitale. Il doit permettre aux fonctionnaires parlementaires de notre sous-région de se rencontrer, de procéder à un échange de vues entre eux et de meubler et polir leurs connaissances auprès des experts avertis et de comparer leurs expériences respectives sur diverses questions relatives au fonctionnement d'un parlement moderne. Il a pour but de guider les délégués afin qu'ils appréhendent mieux leurs fonctions et leurs responsabilités pour mieux assurer leurs missions.

Les thèmes qui ont été choisis judicieusement et qui portent sur les activités de contrôle du pouvoir exécutif, l'évolution du rôle des commissions parlementaires, le statut et la gestion de l'administration parlementaire répondent aux préoccupations récurrentes de nos assemblées.

Le présent séminaire vient à point nommé et je saisis une fois encore l'occasion pour féliciter notre Assemblée nationale d'en avoir pris l'initiative.

Le Gabon se veut le pays de l'amitié.

Placé au centre de l'Afrique, il représente un carrefour de civilisations, jaloux de son identité africaine mais ouvert aux apports extérieurs.

Nous nous sommes efforcés d'apporter à cette rencontre tous les moyens propres à lui assurer un succès éclatant.

Nous espérons que rien ne manquera de ce qui peut garantir le confort des délégations et l'efficacité de leurs travaux.

Si d'aventure, vous aviez à constater quelques défaillances, vous voudrez bien en excuser le Comité d'organisation qui se fera un devoir d'y porter remède.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le Séminaire sous-régional de renforcement des capacités des fonctionnaires parlementaires de la sous-région de l'Afrique centrale.

Je vous remercie.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES



**PREMIER THÈME : LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DE
L'EXÉCUTIF**

Le Parlement est traditionnellement investi de trois missions principales : représenter le peuple, légiférer et contrôler l'action de l'exécutif. L'activité de contrôle parlementaire connaît une tendance récente au renforcement. Elle s'exerce par plusieurs moyens – procédure de questions au Gouvernement, rôle des commissions permanentes, organes temporaires de contrôle – et peut porter sur divers domaines d'action : actualité, budget ou encore évaluation de l'application des lois. Le premier questionnaire a permis de dresser le bilan des progrès récents en la matière, ainsi que des défis qui restent à relever.

I. Les questions posées au Gouvernement

Cette procédure déjà ancienne dans la plupart des parlements de la région a connu assez peu de changements au cours des dix dernières années. Le nombre des questions posées a parfois augmenté, comme au Rwanda ou au Burundi. En France, depuis 2008, les parlementaires peuvent poser 15 questions d'actualité (au lieu de 12) lors des deux séances qui y sont consacrées chaque semaine, et le nombre de questions écrites a considérablement augmenté. Par ailleurs, le champ des sujets couverts par les questions des parlementaires a connu une certaine extension, par exemple au Tchad.

Tous les parlements de la région consacrent au moins une séance hebdomadaire – ou bihebdomadaire pour le Tchad – d'une durée variable, généralement de deux heures mais parfois plus longue : au Burundi, elle dure jusqu'à quatre heures, les orateurs disposant de quinze minutes pour formuler leurs questions ; à l'Assemblée nationale de RDC, elle dure une dizaine d'heures et s'étend sur deux jours. Les ministres disposent parfois d'un délai pour répondre : en RDC, ce délai va de 72 heures pour une question d'actualité à 15 jours pour une questions orale sans débat ; en RCA, les ministres répondent d'une semaine sur l'autre. Dans la plupart des autres cas, les réponses doivent être données instantanément.

La plupart des assemblées de la région offrent aux parlementaires la possibilité de répliquer à la réponse du ministre, généralement pour demander davantage d'éclaircissements, comme au Burundi ou au Congo Brazzaville, ou pour conclure sur le sujet en question, comme en RDC. En France, seules les questions orales sans débat peuvent donner lieu à une brève réplique du parlementaire, et non pas les questions d'actualité.

En général, les questions d'actualité sont transmises à l'avance au Gouvernement, quoique des questions subsidiaires puissent parfois être posées sans transmission préalable, comme au Rwanda ou au Burundi. En France, en principe, seuls le nom de l'orateur et, souvent, le thème de la question sont communiqués peu avant la séance. Dans certaines assemblées, au contraire, les questions sont communiquées plusieurs jours en avance pour être inscrites à l'ordre du jour de la séance, comme au Congo Brazzaville ou au Gabon. Partout, les séances sont publiques et

retransmises, généralement à la radio, parfois à la télévision, dans certains cas sur internet. Elles donnent lieu à des comptes rendus publiés au Journal Officiel et, le cas échéant, sur le site Internet de l'assemblée concernée.

S'agissant des questions écrites, le Gouvernement est tenu d'y répondre dans un délai pouvant aller de 24 heures (RCA) à une semaine (RDC) ou deux semaines (Burundi, Cameroun, Rwanda), voire un mois (Congo, Gabon) et même deux mois en France. En l'absence de réponse, les parlementaires peuvent éventuellement relancer le ministre concerné, par exemple au moyen d'une question orale. Cependant, les questions écrites ne sont publiées que dans certains pays, notamment au Congo, au Gabon, en RDC et en France.

Ne pouvant pas toujours, selon les cas, compter sur l'appui d'un assistant pour rédiger leurs questions, les parlementaires de la région peuvent généralement recourir à l'assistance de fonctionnaires parlementaires, qui contribuent aux recherches préalables et à la mise en forme de la question. Certains, comme en RDC ou au Tchad, ont parfois recours à des conseillers issus du secteur privé.

En somme, la procédure des questions est un élément phare du contrôle parlementaire. Des réformes ont été engagées pour la consolider, mais plusieurs défis restent à relever. D'une part, les parlementaires n'ont pas toujours les moyens de vérifier *in situ* que les engagements pris sont bien respectés ; ensuite, la procédure des questions, souvent trop parcellaire pour permettre un contrôle exhaustif de l'action gouvernementale, doit être complétée par d'autres modes de contrôle. Enfin, il faut parfois encourager davantage les parlementaires à utiliser les moyens de contrôle qui sont à leur disposition et mieux les former aux techniques de contrôle.

II. Le contrôle du budget

Le budget de l'Etat est au cœur des activités de contrôle parlementaire. Le Parlement vote la loi de finances et en contrôle l'exécution. La procédure budgétaire fait parfois l'objet d'une réglementation spécifique, comme la LOLF en France, et/ou donne lieu à la création d'organes spécifiques au sein de l'assemblée : la commission des finances ou une commission permanente équivalente. Au Rwanda, outre la commission des finances, sont également sollicitées deux commissions spécifiques : la commission du budget et du patrimoine de l'Etat et la commission des comptes publics. On constate toutefois des difficultés de calendrier : ainsi, au Burundi, la loi de finances est souvent soumise en retard au Parlement ; le gouvernement tchadien n'a présenté qu'une seule loi de règlement ces dix dernières années, et le gouvernement centrafricain, aucune. Dans certains cas, néanmoins, la création d'organes de contrôle indépendants comme la Cour des Comptes au Burundi, et l'expertise de bailleurs internationaux comme le FMI ou la Banque mondiale en RDC, ont permis d'améliorer la procédure.

Le niveau de formation des parlementaires en matière financière demeure inégal. Si de nombreux ateliers organisés en début de législature permettent de renforcer les connaissances au Burundi, au Congo ou au Rwanda, des lacunes persistent notamment en RCA, au Sénat de la RDC ou encore au Tchad. Plusieurs partenaires internationaux ont été actifs dans le domaine des formations en finances publiques : l'AWEPA, le PNUD, le FMI, la Banque mondiale, ainsi que des parlements nationaux (France, Belgique, Royaume-Uni, Canada), même si certains pays en ont insuffisamment bénéficié (RCA et Tchad surtout). D'autre part, certains parlements peuvent solliciter l'aide d'une juridiction indépendante spécialisée, généralement la Cour des Comptes. Ailleurs, le parlement est seul chargé du contrôle budgétaire sans appui externe (Congo, Rwanda, Tchad). Enfin, la plupart des gouvernements de la région garantissent l'accessibilité aux parlementaires des documents budgétaires.

La présentation du budget devant les parlements donne lieu à des procédures variables : soit le ministre des finances est chargé de défendre l'ensemble du projet de loi de finances au nom du Gouvernement et auprès de la seule commission des finances (Burundi), soit les ministres compétents défendent leur projet en commission avant que le ministre des finances ne se charge de la présentation en séance plénière (RCA et RDC), soit chaque ministre défend son propre budget devant la seule commission des finances (Tchad).

Dans certains parlements, les membres des commissions compétentes sont habilités à exiger du Gouvernement la remise de certains documents budgétaires et peuvent, au besoin, effectuer des visites sur place (Tchad, Rwanda, Congo). Au contraire, ils sont dépourvus de tels pouvoirs au Burundi ou au Cameroun. S'agissant de l'évaluation de la mise en œuvre de la loi de finances, elle peut, lorsqu'elle est prévue, prendre plusieurs formes : la présentation d'un rapport de la Cour des Comptes (Burundi), le débat sur le projet de loi de règlement (Congo), la rédaction d'un rapport de suivi par la commission des finances (AN RDC). Dans certains parlements (Tchad, Cameroun, RCA), aucun mécanisme n'est prévu. En France, le suivi est assuré par la commission des finances qui, outre les compétences de ses rapporteurs, s'est dotée d'une mission d'évaluation et de contrôle, organe permanent chargé d'évaluer chaque année la mise en œuvre des politiques publiques.

III. Les organes parlementaires temporaires investis d'une mission de contrôle

Plusieurs formules existent dans la région : la commission d'enquête (RCA, RDC, Tchad), la mission ou commission d'information (Burundi, Gabon), ailleurs dénommées commissions *ad hoc* (Congo, RDC, Rwanda). Les thèmes traités portent notamment sur les finances publiques et la fiscalité (Burundi, Gabon), sur des questions économiques et de développement, et enfin sur des questions

historiques majeures, comme les commissions des deux Chambres rwandaises sur des questions liées au génocide. Cependant, le recours à ce type d'organes connaît une tendance contrastée dans la région : alors que certains parlements (Burundi, Rwanda, Tchad) renforcent le rôle de ces organes de contrôle, d'autres au contraire (Congo, RDC) y recourent moins fréquemment, faute de moyens notamment.

Le cas échéant, ces organes ont le pouvoir d'auditionner les personnes et d'exiger que le Gouvernement leur transmette des informations. Dans certains cas (Cameroun, Gabon, RDC), ils peuvent recourir à une expertise extérieure et indépendante.

Le pouvoir exécutif ne peut généralement pas s'opposer à la création d'un tel organe, laquelle est néanmoins impossible si une action judiciaire est en cours, au Burundi par exemple, ou encore en France. Cela étant, l'exécutif ne se prive pas d'influer sur le déroulement des travaux de la commission en question, en RCA, en RDC ou au Tchad par exemple, en exerçant des pressions sur la majorité parlementaire.

Les travaux de ces organes connaissent des degrés variables de publicité : nulle en RDC (séances à huis clos pour les commissions d'enquête), discrète au Cameroun, partielle au Burundi (séances de restitution synthétique) et totale au Gabon (sauf si le secret est prononcé). Plusieurs autres difficultés entravent l'action de ces commissions et le contrôle parlementaire en général : la formation insuffisante des parlementaires (Burundi), la suprématie de l'exécutif (Congo), la faiblesse des moyens financiers (RDC et Tchad), le manque de fonctionnaires parlementaires susceptibles de contribuer aux recherches (Rwanda).

**DEUXIÈME THÈME : L'ÉVOLUTION DU RÔLE DES
COMMISSIONS PARLEMENTAIRES**

I. LE ROLE INSTITUTIONNEL ET LES POUVOIRS DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

À l'exception de la France, dont la Constitution limite le nombre de commissions parlementaires permanentes à 8, les dispositions relatives au nombre, au rôle et aux pouvoirs de ces commissions relèvent généralement en Afrique centrale du règlement intérieur de chaque assemblée.

La tendance est au renforcement du rôle des commissions parlementaires dans les règlements intérieurs et dans la pratique, que ce soit en France, au Burundi, au Congo Brazzaville, en RCA, au Rwanda ou au Tchad.

Il arrive que des commissions soient présidées par un membre de l'opposition, comme au Congo Brazzaville, au Gabon, en RCA, en RDC et au Tchad, mais il n'y a qu'en France qu'il s'agit d'une obligation (à la commission des finances).

On constate aujourd'hui encore que l'essentiel de l'activité des commissions parlementaires, en Afrique centrale, est consacré à la discussion des projets de loi, le contrôle du pouvoir exécutif ou de l'exécution des lois étant assez marginal, à l'exception du Gabon et du Tchad. Le Gabon s'efforce de mettre en place davantage de missions d'information au sein des commissions. En France, la part consacrée au contrôle et à l'évaluation dans l'activité des commissions a fortement augmenté depuis une dizaine d'années.

Les statistiques relatives au nombre des réunions tenues par les commissions parlementaires ne sont pas très précises ou ne sont pas à jour. Il apparaît néanmoins que les écarts sont importants entre les pays où les commissions se réunissent très souvent (France, Rwanda, Gabon) et ceux où les réunions des commissions sont rares (Congo Brazzaville, Tchad). Dans certains cas, les commissions peuvent se réunir en dehors des sessions parlementaires (Congo Brazzaville, France, Gabon, Rwanda, RDC). Par contre, ce n'est pas possible au Tchad ou au Cameroun.

Les délais d'examen des projets de loi par les commissions sont très variables. En France, la Constitution prévoit l'exigence d'un délai de six semaines entre le dépôt d'un texte et son examen en première lecture par l'Assemblée, afin de permettre aux commissions un examen approfondi. En Afrique centrale, ce délai est généralement plus court : dix jours au Burundi, deux semaines au Cameroun, un mois au Rwanda ou une semaine au Tchad. Il est fréquent que ce délai ne soit pas fixé par la Constitution, voire par le règlement intérieur, mais au cas par cas par la Conférence des présidents (RDC, Tchad...) ou par le Président lui-même (AN de RDC). Il est généralement prévu un délai plus long pour le projet de loi de finances et une procédure d'urgence, à l'initiative de l'exécutif. Plusieurs parlements n'ont aucun délai (AN du Burundi, Gabon, RCA).

Peu de commissions permanentes ont le pouvoir de contrôler certaines des nominations effectuées par le Chef de l'État aux plus hauts postes de la fonction

publique. Cette possibilité existe au Sénat du Burundi et au Sénat du Rwanda, ainsi qu'en France, dans certaines limites, depuis 2008.

Le débat en séance plénière s'engage généralement sur le projet de texte amendé par la commission saisie au fond (ce qui n'est le cas en France que depuis 2008), sauf au Sénat du Rwanda.

II. L'ORGANISATION INTERNE DES COMMISSIONS

Les commissions parlementaires sont dirigées par un président, assisté des membres du Bureau. Le président peut être élu chaque année (Burundi, Cameroun) ou pour la durée de la législature (Congo Brazzaville, Gabon, RCA, RDC et Tchad). A l'Assemblée nationale du Tchad, le président et les membres du Bureau des commissions sont renouvelés tous les deux ans et demi.

Les commissions ne disposent pas d'un budget propre (Cameroun, Congo Brazzaville, RCA, Tchad). Dans les pays où les commissions disposent d'allocations financières octroyées pour leur fonctionnement, le montant de ce budget demeure modeste (Burundi, Gabon, RDC, Rwanda, France). Son objet est de couvrir des frais de mission ou de réception et des frais d'étude.

Le programme des activités de la commission est généralement arrêté par le Bureau de chaque commission. Toutefois, au Cameroun et au Sénat de RDC, les décisions sont prises par le Président de l'Assemblée lui-même.

Contrairement aux commissions parlementaires françaises, qui désignent un rapporteur différent sur chaque texte, les rapporteurs en Afrique centrale sont le plus souvent des rapporteurs uniques pour l'ensemble des textes examinés par la commission au cours de la législature (à l'exception du Cameroun). Cela renforce le poids de l'exécutif dans le processus législatif, car les rapports ne peuvent pas être très approfondis, faute de temps et de spécialisation des rapporteurs.

Le manque d'assiduité des parlementaires aux séances des commissions est généralement sanctionné par une perte de tout ou partie de leurs indemnités (France, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, RDC, Tchad). Les sanctions peuvent aller jusqu'à la perte du siège au Rwanda ou au Burundi. En RCA, seul l'absentéisme en séance plénière est sanctionné.

Le nombre de fonctionnaires affectés aux commissions parlementaires est peu important, à l'exception de la France. Les commissions bénéficient de la collaboration d'un assistant technique au Rwanda et au Burundi, trois au Tchad et en RCA, six au Cameroun et une vingtaine au Congo Brazzaville. Ils peuvent être recrutés par concours, sous l'autorité du Bureau de l'Assemblée (Burundi, RCA, RDC, Tchad), par le secrétaire général (Cameroun), par le président de la commission (Congo Brazzaville). Au Gabon, il n'y a pas de personnels affectés à

une commission en particulier, mais une direction des commissions permanentes qui centralise l'assistance aux commissions.

Certaines commissions peuvent en outre faire appel à une expertise extérieure, qu'il s'agisse d'experts indépendants (Burundi, Congo Brazzaville, Gabon, RDC, Tchad) ou de fonctionnaires de l'exécutif (Gabon, RCA, Tchad).

Si aucune des assemblées représentées n'a procédé au cours des dernières années à un audit du fonctionnement des commissions, quelques réformes ont parfois été entreprises (sur le dépôt des amendements au Burundi, sur l'organisation interne des commissions au Cameroun et en RDC).

III. L'ACCESSIBILITE ET LA COMMUNICATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Les débats en commission ne sont généralement pas ouverts à la presse et au public (Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, RCA, RDC, Tchad). Au Gabon, la presse peut parfois être autorisée à assister à des auditions, mais pas à l'examen des textes. Au Rwanda, la presse et le public sont autorisés à assister aux réunions des commissions, sauf si celles-ci décident de se réunir à huis clos. En France, il a été décidé depuis 2009 que le Bureau de chaque commission peut organiser la publicité de ses travaux par les moyens de son choix.

Il existe généralement un compte rendu des travaux de la commission, à l'exception de la RCA. Ce compte rendu est préparé par les fonctionnaires qui assistent la commission, sous la responsabilité des rapporteurs. Sa rédaction peut aussi être confiée à un service commun, direction des commissions (RDC) ou service des comptes rendus (France, Cameroun). Ce compte rendu peut être publié sans validation politique (France, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Tchad, Gabon) ou soumis à la validation du Président de l'Assemblée (Rwanda).

Les comptes rendus sont accessibles au public sur Internet (Rwanda, France) ou sur demande (Burundi, Congo Brazzaville). Ils ne sont pas accessibles au Cameroun, en RCA, en RDC et au Tchad.

À l'exception de la France, où les commissions auditionnent en moyenne chaque année 300 personnes (ministres, représentants d'entreprises, d'associations et d'ONG, experts ...), les auditions sont souvent rares et limitées aux membres du gouvernement en Afrique centrale. Les auditions de personnalités extérieures ont toutefois tendance à être plus fréquentes depuis quelques années au Tchad, au Rwanda, en RDC, en RCA et au Gabon (de l'ordre d'une trentaine par an).

Si les commissions parlementaires françaises effectuent de nombreuses visites de terrain, en France et à l'étranger, et organisent parfois des colloques ou des rencontres avec la société civile, ces visites ou ces rencontres sont plus rares en Afrique centrale, faute de moyens financiers. Les parlements du Congo Brazzaville,

du Gabon et de RDC en organisent parfois, essentiellement pour aller en province recueillir l'avis des citoyens sur les projets de loi. Au Tchad et au Rwanda des journées portes ouvertes sont organisées au Parlement et la population y participe massivement.

**TROISIÈME THÈME : LE STATUT ET LA GESTION DE
L'ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE**

I. Le statut des personnels employés par le Parlement

Les personnels des assemblées parlementaires représentées sont administrés selon des dispositions qui peuvent être à la fois :

- *externes et internes*, c'est le cas de la France (ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires et Règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale), du Sénat de la RDC (loi portant statut du personnel des services de l'Etat, règlement intérieur et décisions du Bureau),

- *uniquement externes*, comme au Gabon (loi du 21 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires), à l'Assemblée nationale de la RDC (loi portant statut du personnel des services de l'Etat), au Rwanda (statut de l'administration centrale et loi sur la fonction publique) ou au Tchad (loi du 21 décembre 2006 portant statut particulier du personnel de l'Assemblée nationale.

- *internes*, en RCA (arrêté n°16/AN/ 1VP/ SG.09 du 23 décembre 2009, portant statut de la fonction publique parlementaire), en République du Congo (Décision n°5 du Président de l'Assemblée nationale portant statut des fonctionnaires parlementaires) ou au Burundi (où le Bureau de l'Assemblée nationale est chargé du recrutement et les conditions d'emploi sont définies par des dispositions internes).

Il s'agit, le plus souvent, de fonctionnaires permanents, à l'exception de quelques emplois très techniques tenus par des personnels contractuels. On note cependant le recrutement en parallèle de vacataires au Gabon.

La règle du recrutement par concours n'est pas générale, même si elle devient la norme. On recrute sur titre au Gabon et sans publicité au Cameroun. Le personnel peut éventuellement être détaché des administrations centrales en République du Congo.

La publicité donnée aux nominations du personnel est très variable d'un parlement à l'autre. La réponse du Tchad ne la mentionne pas, elle n'existe pas au Gabon tandis que la plupart des assemblées procèdent par affichage interne. L'information peut être diffusée à l'extérieur par la radio pour les hauts cadres en RCA. Les nominations font l'objet d'une publication sur le site intranet de l'Assemblée nationale française.

Le processus de décision est révélateur du degré d'autonomie du Parlement. Les décisions sont préparées par les services des ressources humaines des assemblées et entérinées par leurs autorités politiques au Burundi, en RCA, au Congo Brazzaville et en France. Au Tchad, elles sont préparées sur instruction du Président de l'Assemblée qui les signe. Elles sont soumises au ministre de la fonction publique ou au conseil des ministres dans les autres pays.

Les règles d'embauche et de licenciement, d'évaluation et de progression de carrière des fonctionnaires sont soit des règles propres à la fonction publique de l'Etat, soit fixées par une loi sur le statut des fonctionnaires parlementaires ou encore le Règlement intérieur portant statut du personnel.

A l'exception des fonctionnaires de l'Assemblée nationale française qui disposent d'un régime de protection sociale et de retraite spécifique à leur assemblée, les personnels de toutes les assemblées présentes au séminaire relèvent du régime de la fonction publique pour ceux qui ont le statut de fonctionnaires et du régime fixé par le droit du travail pour les autres.

Hormis les cas de la RCA, du Rwanda et de la France, où les fonctionnaires des ministères ne peuvent pas occuper des emplois au sein du Parlement, une partie des personnels des assemblées vient des ministères et peuvent y faire carrière. A l'Assemblée nationale française, il existe des possibilités de mobilité externe en cours de carrière. S'agissant de la RDC, le personnel est recruté exclusivement sur concours du ministère de la fonction publique qui en assure également la gestion.

Règle à caractère général pour l'ensemble des participants, les fonctionnaires parlementaires sont au service de l'ensemble des députés. Ils doivent faire preuve de disponibilité, discrétion et neutralité politique. Ils ne peuvent exercer parallèlement un autre emploi, mais les fonctionnaires parlementaires français peuvent, dans certaines limites, donner des cours dans l'enseignement supérieur.

Les fonctionnaires parlementaires assistent l'ensemble des députés mais ne leur sont pas soumis hiérarchiquement. Ils sont sous la hiérarchie des autorités administratives internes de leur Assemblée. Les députés ne peuvent choisir ou refuser la collaboration des fonctionnaires qui travaillent avec eux, sauf en RDC et au Tchad, en cas de manquement professionnel ou d'incompétence. Les fonctionnaires ne peuvent pas être mis à la disposition d'un groupe parlementaire, sauf au Tchad et, pour la RDC, si le cas est prévu dans le cadre organique de l'administration.

Le droit syndical et le droit de grève ne sont pas universellement partagés et, s'agissant de ce dernier, quand il existe comme au Congo Brazzaville, en France, en RCA en RDC, au Rwanda et au Tchad, il est très rarement exercé. Le droit syndical est également acquis au Gabon, où existe un syndicat.

II. L'organisation des services de l'administration parlementaire

Effectifs des administrations parlementaires

Le tableau ci-dessous rassemble les données disponibles au gré des réponses. La tendance générale est à l'augmentation des effectifs.

<i>Assemblée</i>	<i>Effectif total</i>	<i>Catégorie A</i>	<i>Décisionnaires/ administrateurs</i>
AN Burundi	161		25
Sénat Burundi	147		38
Cameroun	381 (122 fonctionnaires)	83	
AN France	1349	310	174
Gabon	119 (94 fonctionnaires)		
RCA	200		
AN RDC	473		
Sénat RDC	266		
Chambre des dépurés Rwanda	81		
Sénat Rwanda	57		
Tchad	277	54	61

Pour l'ensemble des assemblées africaines, Les autorités administratives les plus élevées sont le Secrétaire général et éventuellement un ou deux adjoints. Ils ne sont pas inamovibles. La particularité française réside dans le fait qu'ils sont au nombre de deux et inamovibles : le Secrétaire général de l'Assemblée nationale et de la Présidence et le Secrétaire général de la Questure.

Ils sont nommés par :

- le Président de l'Assemblée nationale au Burundi, Tchad, Congo Brazzaville ;
- le Bureau de l'Assemblée en France.
- le Président de la République (Gabon, RCA, RDC, Rwanda) ou sur proposition de ce dernier (Cameroun).

Depuis 1992 au Cameroun, au Gabon, éventuellement en RCA et au Tchad, il s'agit d'une personnalité extérieure.

Dans l'ensemble, ils dirigent les services de l'administration parlementaire. Ils disposent d'une autonomie variable dans la gestion des services (elle peut être notamment nulle au Burundi et de pure forme au Cameroun), mais ils sont responsables suivant le cas devant le Bureau, le Président et les Questeurs de leur bon fonctionnement.

A l'exception du Gabon, l'organisation des services a fait l'objet de réformes qui sont intervenues durant la dernière décennie. Elles ont permis en général d'augmenter leur nombre et le recrutement de personnels compétents en vue de mieux faire face, avec succès, aux missions attendues des administrations. Au Burundi, comme en France, la réforme des services administratifs de 2010 a permis

en particulier l'introduction de la gestion prévisionnelle des ressources humaines et le contrôle de gestion.

Chaque service est dirigé par un directeur de service et, sauf au Gabon, est composé de plusieurs divisions, dirigées par un chef de division, ou de sous-directions. Leur effectif est en relation directe avec celui de l'assemblée à laquelle ils appartiennent.

Les services des Assemblées nationales sont chargés de l'ensemble des tâches logistiques, du transport des parlementaires, de la gestion des ressources documentaires et de l'informatique, ou encore de l'entretien du matériel. En France, elles ne sont confiées à des prestataires privés que lorsque c'est nécessaire et justifié (par exemple, le ménage dans certains locaux...).

III. La gestion des ressources humaines de l'administration parlementaire

Il ressort de l'ensemble des réponses que l'atout majeur du bon fonctionnement des assemblées réside dans la présence d'un personnel qualifié. La formation continue, quand elle existe (Burundi) en est un également. On en déplore l'insuffisance au Cameroun, au Congo Brazzaville, en RCA, en RDC et au Tchad. Le manque de moyens budgétaires (Burundi, RDC), des effectifs insuffisants (Rwanda), l'absence de gestion prévisionnelle des ressources humaines (Cameroun, Congo Brazzaville, RDC), à laquelle la France vient de son côté de remédier en 2010, comme l'absence de statut propre à la fonction publique parlementaire (Burundi) sont considérés comme des handicaps.

A l'exception du Rwanda, où les effectifs et la formation des personnels parlementaires sont jugés insuffisants, les parlementaires sont globalement très satisfaits de l'appui qui leur est apporté par les personnels des Parlements.

Si des réformes sont en cours au Tchad depuis le début de l'actuelle législature, il n'en est pas question au Burundi, au Congo Brazzaville, au Rwanda ni en France où elles viennent d'être mises en œuvre en 2010. En revanche, elles sont envisageables au Cameroun, pour la refonte des textes de l'administration parlementaire, au Gabon, en RCA et en RDC.

L'accès à la formation est très inégal. Il est quasi inexistant au Tchad, malgré la mise en place d'un plan de formation global, ou en RCA, faute de plan et de moyens financiers. Dans les autres pays, la formation est accessible et s'appuie sur les formations dispensées soit directement par des établissements nationaux d'enseignements supérieurs (Cameroun, Gabon, ENAM en RCA), par des experts nationaux (Burundi), des Parlements étrangers (Burundi, Gabon, RDC), ou encore par le PNUD ou l'AWPEA (Congo Brazzaville). En France, l'Assemblée nationale organise la formation professionnelle de ses agents, axée principalement sur l'adaptation aux postes et la préparation aux concours internes, en faisant appel à la fois à des ressources internes et des ressources externes.

Le domaine des formations recherchées est très étendu : l'informatique (Tchad), la traduction et l'interprétation (Cameroun), l'aide à la rédaction (Tchad), en particulier pour les documents parlementaires (RDC), l'analyse et le contrôle budgétaire (Congo Brazzaville), les relations publiques (Tchad) et la communication (Congo Brazzaville) et à la prise de notes (Tchad, Cameroun), la gestion des ressources humaines... (Tchad).

La rémunération des fonctionnaires parlementaires est généralement un peu plus élevée que celle des autres fonctionnaires de l'Etat, sauf au Rwanda et au Tchad.

Les syndicats sont peu représentés. Il en existe plusieurs à l'Assemblée nationale française et un en RCA dont les représentants ont été élus. Les représentants syndicaux du Parlement de la RDC sont des volontaires non élus et ceux de l'Assemblée du Tchad ne jouent manifestement pas pleinement leur rôle.

IV. L'évaluation de l'organisation et de la qualité du service rendu par l'administration parlementaire

L'évaluation de la performance des fonctionnaires n'est pas généralisée. Elle consiste en un entretien annuel et une notation au Burundi, en France et au Rwanda. Elle donne seulement lieu à la notation au Gabon et au Tchad. Prévue dans les textes en RCA, elle n'y est pas appliquée et fait l'objet d'une réforme en cours en RDC.

Il n'existe aucun organe de contrôle interne au Parlement au Congo Brazzaville, au Gabon, en RDC et au Rwanda. Ce rôle revient aux collèges des questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat du Burundi qui en réfèrent à leur Bureau respectif. Des inspecteurs des services assurent cette fonction au Cameroun. L'Assemblée nationale de RCA peut créer une commission spéciale de contrôle parlementaire. En France, comme au Tchad, le seul contrôle interne porte sur l'exécution de son budget : il s'agit respectivement de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes et de la commission de contrôle du budget autonome de l'Assemblée nationale au Tchad.

Tous les parlements ne font pas l'objet d'audits de leur administration. Le Parlement du Burundi a fait pratiquer un audit par l'UIP d'une part et le PNUD d'autre part qui a conduit à un projet de loi portant statut des personnels du Parlement. Un audit des services de l'Assemblée nationale du Cameroun a dénoncé l'absence de bonne gouvernance et prôné la réorganisation de l'administration parlementaire. Le Président de la République du Gabon a demandé un audit portant sur les agents publics de l'Etat au sein du Parlement et sur la comptabilité. Un fonctionnaire de l'Assemblée nationale française a effectué un audit de l'Assemblée nationale de la RCA en 2006 et l'UIP en a réalisé un autre en 2009, comme en RDC. Enfin, à la demande des Questeurs de l'Assemblée nationale française, un audit indépendant a été conduit par un organisme privé. Il a abouti

notamment à une réorganisation du service des ressources humaines et des services administratifs en 2010.

Dernier critère de qualité d'une administration, la répartition entre femmes et hommes parmi les employés des assemblées évolue de 1/4-3/4 à 1/3- 2/3. En France, les postes d'encadrement sont naturellement également répartis entre hommes et femmes. Tous les postes sont pourvus aux termes de concours également ouverts aux femmes comme aux hommes et, pour la première fois dans l'histoire de France, les deux Secrétaires généraux sont des femmes.

Assemblée/Pays	% Femmes	% Hommes
AN Burundi	34	66
Sénat Burundi	32	68
Cameroun	23	77
Congo Brazza	23	77
France	24	66
Gabon	33	67
RCA	26	74
AN RDC	36	64
Sénat RDC	35	65
Rwanda	40	60
Tchad	26	74

**INTERVENTION DE M. MICHEL TERROT, DÉPUTÉ DU RHÔNE,
VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE- GABON,**

M. Michel Terrot, député UMP du Rhône, réélu sans interruption depuis 1986, est l'un des députés les plus expérimentés à l'Assemblée nationale française. Ancien avocat, maire de la ville d'Oullins jusqu'en 1997, il a choisi depuis lors de se consacrer à temps plein à son mandat parlementaire.

Membre de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, Michel Terrot est l'un des – trop rares – spécialistes de l'Afrique au Parlement français. Très impliqué dans les relations avec la République démocratique du Congo, dont il préside le groupe d'amitié, il est également vice-président des groupes d'amitié avec le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon et le Togo, et secrétaire des groupes d'amitié avec la République du Congo, la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Niger.

Il se bat notamment pour que la contribution française à l'aide publique au développement de l'Afrique demeure à un niveau élevé, même si l'aide consentie doit passer de manière croissante par des canaux multilatéraux, ce qui la rend moins lisible.

Ainsi, le rôle tenu par la France dans l'action menée par le Fonds mondial de lutte contre le SIDA est largement ignoré, alors même qu'elle y consacre 350 millions d'euros par an et qu'elle vient de s'engager à augmenter cette contribution de 60 millions d'euros supplémentaires. De même, l'action de la France concernant l'aide au médicament en Afrique est trop méconnue. M. Terrot souhaite donc consacrer une part de ses efforts, au sein de la commission des Affaires étrangères, à l'accroissement de l'aide bilatérale accordée aux Etats d'Afrique sub-saharienne.

Il a conclu en évoquant le rôle particulier du groupe d'amitié France-Gabon de l'Assemblée nationale, qu'il conviendra de reconstituer et de réactiver après les élections législatives au Gabon et en France. Ce groupe devrait avoir à l'avenir la mission de mieux faire connaître le Gabon en France, et de conseiller l'exécutif sur les initiatives à mettre en œuvre afin de renforcer notre présence au Gabon.

**PRÉSENTATION DU PORTAIL INTERNET DU
DÉVELOPPEMENT PARLEMENTAIRE AGORA, ANIMÉ PAR LE
PNUD**

A l'occasion du séminaire régional organisé les 18 et 19 octobre 2011 à Libreville par le PNUD et l'Assemblée nationale française, en coopération avec l'Assemblée nationale du Gabon, pour les parlements francophones d'Afrique centrale, Agora, le Portail pour le développement parlementaire a été présenté aux participants afin de les sensibiliser et de les inviter à se connecter au réseau mis en place.

En effet, dans le monde entier, les parlements et les parlementaires sont de plus en plus perçus comme les véritables moteurs du développement. Il a, en effet, été indéniablement reconnu que les parlementaires peuvent être un vecteur essentiel de changement et que les programmes de soutien aux parlements peuvent parfois avoir un impact démesuré au regard des sommes qui leurs sont allouées. Des études récentes lient l'existence d'institutions parlementaires fortes et celles d'une démocratie solide ou encore d'une société ouverte. Dès lors, en tant qu'institutions renforçant la participation, la responsabilité et la transparence, tout en tenant compte des préoccupations et des intérêts des personnes défavorisée, des femmes et d'autres groupes vulnérables ou marginalisés, les parlements constituent des véritables moteurs pour le développement.

Alors que le rôle pilote des parlements est largement reconnu, il leur manque parfois un espace politique et institutionnel pour traduire leur potentiel en résultats tangibles.

AGORA, le Portail pour le développement parlementaire, a été mis en place pour répondre à ces défis. En effet, compte tenu de la vague d'intérêt pour le développement parlementaire au sein de la communauté internationale, il a été convenu que les acteurs du développement parlementaires, tout comme les parlementaires eux-mêmes au regard de leur rôle primordial dans ce domaine, bénéficieraient grandement de la création d'un centre de connaissances accessible en ligne.

AGORA, en tant qu'initiative multilatérale et globale, promeut les institutions parlementaires comme fondement d'une démocratie saine et d'un développement national. En outre, le portail permet à tous les acteurs de renforcer le rôle du législateur et réunit les parlementaires, le personnel des assemblées, les bailleurs de fonds, les acteurs, tout comme les universités, la société civile ou les medias.

L'existence d'une source centralisée et fiable d'informations sur le développement parlementaire vise à renforcer l'efficacité de la planification, à réduire les risques de chevauchements et de redondances, ainsi qu'à accroître le partage d'expertises et d'enseignements. Un tel foyer de connaissances conduit à

une meilleure utilisation des fonds, à un développement parlementaire plus efficace et, finalement, à une consolidation des parlements et de la démocratie.

AGORA est un centre d'informations en ligne dédié au développement parlementaire, en tant qu'outil de renforcement progressif du développement et de la gouvernance démocratique. A titre d'exemple, en raison de leur position singulière, les parlements ont un rôle crucial à jouer pour élaborer une législation solide et contrôler l'efficacité des politiques permettant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De ce fait, AGORA soutient les parlements qui mettent en œuvre les OMD selon les modalités les plus efficaces, transparentes et réussies, en fournissant les informations adéquates aux institutions parlementaires et à leur personnel.

D'abord lancé, en mars 2010, à l'Assemblée nationale française à Paris devant plus de 150 parlementaires, délégués d'organisations internationales et représentants d'associations parlementaires du monde entier, AGORA a été présenté notamment en Indonésie, aux Etats-Unis d'Amérique, au Bangladesh, en Thaïlande, au Ghana et en Pologne.

AGORA est fier de compter plus de 30 organisations partenaires ou affiliées, dont le Parlement européen, l'Assemblée nationale française, le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, le Département du développement international du Royaume-Uni, l'Association parlementaire du Commonwealth (CPA) et Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Récemment, la Commission européenne a rejoint, en tant que membre du bureau exécutif d'AGORA, le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), l'Institut de la Banque mondiale (WBI), le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) et l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDAE).

Depuis son lancement, AGORA – jusqu'ici disponible en anglais, en russe, en espagnol et en français – a attiré des visiteurs de plus de 210 pays et régions, dont l'Inde, le Kenya et la Colombie. En dépit des défis technologiques dans de nombreuses régions du monde, AGORA regroupe déjà un ensemble très diversifié de membres et continue à voir son audience grandir.

AGORA crée un véritable espace d'échange permettant à chacun et à tous ceux qui sont engagés dans le développement parlementaire de s'impliquer et de s'appropriier ensemble le portail. AGORA facilite la coordination parmi les organisations de développement parlementaire aux niveaux mondial, régional et national.

En ayant recours aux technologies les plus récentes, AGORA vous offre une occasion unique de vous connecter à la plus large communauté de praticiens et de partager vos propres expériences.

L'espace public du portail offre une information extensive sur le développement parlementaire, tandis que l'espace d'accès restreint et contrôlé fonctionne comme un espace de rencontre virtuel pour les membres enregistrés.

Les rubriques suivantes sont accessibles :

Pour l'ESPACE PUBLIC:

- Bibliothèque – permettant d'accéder à près de 1.200 publications Interroger les experts – permettant à quiconque de consulter des conseillers confirmés sur des questions relatives au développement parlementaire
- Cartographie – rassemblant des informations sur les projets de développement parlementaire
- Secteurs d'expertise – rassemblant des informations clefs sur les principaux aspects du développement parlementaire. Rechercher un expert – base de données rassemblant des spécialistes à travers le monde
- Atlas : donnant accès à un aperçu de l'ensemble des acteurs en matière de développement parlementaire, en ce compris les parlements, les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile, etc.
- Médiathèque : rassemble les différents modules de formation et vidéo interactives permettant de mieux connaître les divers thèmes du renforcement parlementaire.
- Emplois : section dédiée aux emplois vacants dans le domaine de l'appui aux parlements
- Listing d'experts : section permettant de consulter les profils des experts de référence sélectionnés par Agora et ses partenaires.

L'espace privé (trusted area) offre pour sa part, de manière interactive, la possibilité aux membres inscrits de participer et de consulter :

- Discussions virtuelles
- Groupes thématiques
- Calendrier des événements
- Opinions
- Offres d'emplois
- Article
- Editeur interactif
- Vidéos

- Emplois

AGORA dès lors a aussi un impact tangible concernant l'utilisation et la mise en œuvre des connaissances existantes, de l'information et de l'expertise, au profit de ceux qui œuvrent au développement parlementaire sur le terrain. Le caractère hautement interactif du portail permet une communication facile ; les enseignements peuvent être partagés et le soutien des pairs est accessible en quelques clics.

The screenshot shows the AGORA website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo 'αgora-parl.org' and the title 'Parlements des Pays Francophones'. Below the logo is a menu with items: Accueil, Membres, Albums, Videos, Articles, Documents, Evénements, Blog, Newsfeed, Admin. The main content area is titled 'Groupe 'Parlements des Pays Francophones' - Présentation'. It features a photograph of a parliament session and a text block describing the group's purpose and activities. On the right side, there is a sidebar with several sections: 'Unknown' (containing 'Quitter ce groupe'), 'Envoyer un message aux membres', 'Inviter des utilisateurs', 'Modifier la page', 'Evénements' (with a sub-section 'Pas d'événements prochainement'), 'Albums photos' (with two photo thumbnails), and 'Derniers Membres'. A vertical 'FEEDBACK' button is visible on the left side of the page.

Afin de capitaliser sur les acquis du séminaire régional organisé les 18 et 19 octobre 2011 à Libreville, un groupe dédié aux participants de cette réunion a été mis en place afin de permettre un échange continu concernant les différents thèmes abordés et afin de préparer au mieux les prochaines réunions.

**ALLOCUTION DE CLÔTURE DE SON EXC. M. NADIR HADJ-
HAMMOU, REPRÉSENTANT RÉSIDENT DU PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)**

Excellence Monsieur le Vice-président de l'Assemblée nationale,

Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France, Haut Représentant de la France au Gabon,

Honorable Député français du Rhône, Vice-président du groupe d'amitié avec le Parlement du Gabon à l'Assemblée nationale française,

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires parlementaires,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Alors que ce séminaire des parlements francophones d'Afrique subsaharienne touche à sa fin, permettez-moi de revenir sur cette importante réunion, que l'Assemblée nationale du Gabon nous a fait l'honneur d'accueillir.

En tant que participants à ce séminaire, vous représentez des administrations parlementaires, plus que les parlements eux-mêmes. Le plus souvent, votre rôle d'appui aux parlementaires, quelles que soient leurs sensibilités politiques, se doit d'être discret, mais il n'en est pas moins essentiel : sans votre soutien, les institutions que vous servez seraient privées de perspectives et des moyens matériels et humains dont elles ont besoin – et qui représentent déjà un défi permanent. Comme vous pouvez le constater au travers de ce séminaire, le PNUD connaît cette réalité, et ses activités de soutien au Parlement, dans cette région comme ailleurs dans le monde, viennent non seulement aider les parlementaires eux-mêmes, mais aussi les personnels administratifs au service de ces parlements.

Les sujets dont vous avez débattu recouvrent des aspects fondamentaux de l'activité parlementaire, qu'il s'agisse du contrôle du pouvoir exécutif, du rôle des commissions parlementaires, ou encore du statut et de la gestion de l'administration parlementaire.

Avec la fonction législative et la fonction représentative, la fonction de contrôle constitue l'un des axes principaux du développement parlementaire : vous avez bien vu, au cours de vos échanges et en dépit de la variété des règles et pratiques d'un parlement à l'autre, que dans tous les cas, aider le Parlement à demander et obtenir des comptes du Gouvernement, c'est conforter la gouvernance démocratique. Cela étant dit, vous pouvez faire beaucoup pour améliorer l'organisation de ces activités, en apportant votre soutien technique aux parlementaires dans la préparation de questions, la mise en place de commissions d'enquête ou l'organisation de débats thématiques.

Dans ces activités, comme pour le travail législatif, les commissions du Parlement ont un rôle cardinal à jouer : elles permettent généralement un débat plus constructif que la séance plénière et des compromis peuvent plus facilement s'y nouer, par exemple sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à un texte de loi présenté par le Gouvernement, au moyen d'amendements, ou encore pour organiser des visites de terrain. Elles doivent aussi être le lieu privilégié des échanges avec la société civile, qui pour le PNUD, comme je vous le disais hier, sont une condition nécessaire pour qu'un Parlement puisse être considéré comme pleinement représentatif.

Enfin, en comparant les règles statutaires et les pratiques qui gouvernent la gestion de l'administration parlementaire dans chacun de vos pays, vous avez pu mesurer combien il peut être profitable pour les parlements de disposer d'un personnel qualifié et permanent, recruté de façon impartiale, pour servir l'institution parlementaire elle-même, dans la durée.

De nombreuses actions peuvent être entreprises dans ce domaine, et le PNUD, grâce à son réseau de bureaux dans chacun de vos pays, se tient à vos côtés pour vous former, vous conseiller et vous guider pour conduire les réformes nécessaires, dans le cadre bien entendu des actions approuvées par vos autorités politiques.

J'adresse à nouveaux tous mes remerciements à la Présidence et aux services de l'Assemblée nationale du Gabon pour leur appui dans l'organisation de ce séminaire, que nous avons été très heureux d'organiser conjointement avec l'Assemblée nationale française, dans le cadre d'une coopération dont je salue le dynamisme. J'adresse également mes salutations respectueuses à Monsieur l'Ambassadeur de France, sur le soutien duquel le PNUD sait pouvoir compter pour mettre en place, avec les institutions gabonaises concernées, les actions permettant de conforter la gouvernance démocratique dans le pays, au profit de sa population comme de toute la région. Je salue à nouveau la présence parmi nous de l'Honorable Député du Rhône représentant l'Assemblée nationale française et remercie à travers lui son illustre institution pour avoir associé le PNUD pour la première fois à cet important évènement parlementaire.

Merci aussi, et surtout, à l'ensemble des participants, parfois venus de loin, pour leur rôle actif, sur le fond, dans la préparation et la tenue de ce séminaire. Vos contributions écrites en réponse aux questionnaires qui vous avaient été adressés, les rapports de synthèse présentés par les délégations du Tchad, de France et du Burundi, comme plus largement vos interventions hier et aujourd'hui, ont éclairé chacun d'entre nous et je tiens à saluer leur qualité. Elles permettront d'élaborer un rapport qui sera rendu accessible sur le portail du développement parlementaire Agora, animé par le PNUD, et nourriront à l'avenir vos échanges et réflexions pour renforcer vos parlements.

Je vous remercie de votre attention, vous souhaite un bon voyage de retour dans vos pays respectifs et vous adresse tous mes vœux de réussite pour les réformes auxquelles vous pourrez contribuer pour y consolider le rôle du parlement.

**ALLOCUTION DE CLÔTURE DE M. ALBERT NDJAVE NDJOYE,
VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU GABON**

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur Haut Représentant de la France au Gabon,

Monsieur le Représentant Résident du programme des nations unies pour le développement,

Monsieur le vice-Président du groupe d'amitié France-Gabon à l'Assemblée nationale française,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes parvenus, après deux jours de dur labeur, au terme de notre séminaire consacré au développement des capacités des fonctionnaires parlementaires de la sous-région de l'Afrique centrale.

En cet instant où chacun tire ses conclusions à chaud, il faut affirmer que pour les organisateurs, ces assises s'achèvent sur un grand succès où l'enjeu n'était pas facile.

Les résultats sont là ; cela a été une expérience enrichissante, et je tiens d'abord à remercier ceux qui l'ont rendu possible, à commencer par le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Guy NZOUBA-NDAMA, qui a mis les moyens à notre disposition et tous ces collaborateurs qui ont travaillé pour nous efficacement dans les coulisses.

Il me faut aussi remercier les modérateurs, les experts, les rapporteurs qui ont su bien lancer les débats et les participants, qui ont fait preuve de sérieux, de flexibilité et d'un esprit de consensus, sans lesquels on n'aurait pas pu parvenir à de si bonnes conclusions.

Je ne voudrais pas revenir sur l'excellente synthèse qui a été faite par le rapporteur général. Mais permettez-moi quelques observations ayant trait à notre rencontre.

Nous avons vécu des réflexions intéressantes souvent importantes autour des trois thèmes inscrits à l'ordre du jour de nos travaux.

Les séances de travail ont été l'occasion de fructueux échanges d'expériences entre fonctionnaires parlementaires de la sous-région de l'Afrique centrale.

Nous sommes persuadés que les débats que nous venons d'organiser viendront renforcer la conviction et la pratique que nous avons dans nos pays de faire un Etat de droit où la démocratie se construit à notre rythme, mais se construit durablement, parce que ce système répond aux aspirations de nos peuples et de notre temps.

La coopération parlementaire représente donc pour nous une opportunité précieuse en raison de la jeunesse des assemblées parlementaires africaines.

L'organisation de séminaires de formation par l'Assemblée nationale française et par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) constitue une initiative extrêmement opportune qui atteste une volonté louable d'apporter aux jeunes démocraties africaines l'expérience des vieilles démocraties occidentales.

Notre Séminaire a lieu en une période de l'histoire où les pays africains s'éveillent et se réveillent à la démocratie.

Nous souhaitons que l'Assemblée nationale française continue à dispenser des services consultatifs, à fournir une assistance technique, à aider les parlements africains à renforcer leurs capacités pour leur donner les moyens de leurs missions.

Nous sommes persuadés que pour l'enracinement de la démocratie dans nos pays, l'institution parlementaire doit jouir de tout l'appui nécessaire à l'accomplissement de sa mission législative et de contrôle de l'action gouvernementale.

Pour terminer mon propos, je voudrais dire que nous avons été très heureux de vous recevoir, vous qui êtes venus parfois de très loin. Votre déplacement coïncide avec notre session budgétaire.

Les expériences que vous nous avez présentées nous seront utiles.

Je vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs en espérant que les expériences de partage et d'échanges qui nous habitent aujourd'hui continuent et renforcent la démocratie en Afrique centrale et sur tout le continent.

Je déclare clos le séminaire sous-régional de renforcement de capacité des fonctionnaires parlementaires d'Afrique centrale.



ASSEMBLEE NATIONALE
Service des Affaires internationales
et de défense
126 rue de l'Université
75007 Paris – FRANCE
Tel : +33.1.40.63.43.81
FAX : +33.1.40.63.43.92
www.assemblee-nationale.fr



*Empowered lives.
Resilient nations.*

United Nations Development Programme
Democratic Governance Group
Bureau for Development Policy
304 East 45th Street, 10th floor
New York, NY, 10017 USA
Tel : +1.212.906.5000
Fax : +1.212.906.5857
www.undp.org
www.agora-parl.org